

Bureau Syndical du 10 septembre 2024

Synthèse des travaux





AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
CHANAC	Extension BTS résidence Llorca, Route de Marijoulet	11 178 €	10 178 €	1 000 €
CHANAC	Extension BTS résidence Richard-Guitard au Jas	19 656 €	17 416 €	2 240 €
LE COLLET DE DÈZE	Extension BTS résidence Layre-Bruguière au bourg	11 021 €	10 021 €	1 000 €
LE COLLET DE DÈZE	Extension BTS pompage entrée du bourg	7 020 €	5 760 €	1 260 €
GRANDRIEU	Extension BTS réservoir de Montfourchès	95 397 €	71 017 €	24 380 €
LAJO	Extension BTS chapelle Saint-Roch	114 694 €	96 194 €	18 500 €
MENDE	Enfouissement fils nus Rue de l'Espérance	26 942 €	17 961 €	8 981 €
MONT-LOZÈRE ET GOULET	Extension BTS DP Diet à Orcières (résidences Costantino et Bouzanquet)	13 121 €	12 121 €	1 000 €
PONT DE MONTVERT SUD MONT-LOZÈRE	Extension BTS 120kVA camping municipal et bâtiment communal au bourg	88 678 €	84 078 €	4 600 €
Total		387 707 €	324 746 €	62 961 €
			83.8%	16.2%

Groupement de commandes : travaux de génie civil

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation conjointe des travaux de génie civil liés à la mise en discrétion des réseaux électriques relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE, et de la réfection d'autres réseaux secs ou humides ou de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, et de permettre la bonne coordination de ces travaux, il a été décidé de créer un groupement de commandes entre la **commune de Naussac-Fontanes, le SIAEP de la Clamouse et le SDEE**, pour la réfection des réseaux d'eau potable et d'eau pluviale, l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication, ainsi que l'aménagement du village et la réfection de la voirie au village de **Chausseuilles**.



AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Adhésion à la charte de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) du Parc national des Cévennes pour réduire la pollution lumineuse

En juin 2018, le territoire du Parc national des Cévennes a été labellisé **Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE)**. Cette distinction, résultant d'un travail collaboratif entre l'établissement public du Parc et les Syndicats d'Énergie de la Lozère et du Gard, Alès Agglomération ainsi que l'ensemble des communes, a été rendue possible grâce à un ambitieux programme de rénovation de l'éclairage public, visant à réduire la pollution lumineuse dans les Cévennes.

En parallèle de ces actions, une démarche a été engagée avec les villes "portes" de la RICE, Millau, Mende, les agglomérations d'Alès et de Nîmes et la métropole de Montpellier, pour s'associer au Parc national des Cévennes dans la rédaction d'une **charte destinée à atténuer la pollution lumineuse de leur territoire** et ainsi garantir la préservation de la qualité du ciel et de l'environnement nocturne de la RICE.



Les signataires de cette charte devront ainsi prendre des engagements pour diminuer la pollution lumineuse et leurs consommations énergétiques à l'horizon 2030, amplifier les actions de sensibilisation du public à la biodiversité nocturne et à l'astronomie, mais aussi déployer un plan d'action, en plus de celui sur l'éclairage public, en direction des acteurs privés pour les équipements sportifs, les monuments publics et les gestionnaires de réseaux (autoroutes, réseau ferré...), les incitant à la sobriété énergétique.



ENVIRONNEMENT

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE



Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association l'ARÉCUP

L'association l'ARÉCUP est un acteur local de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), gestionnaire d'un chantier d'insertion s'appuyant sur une Ressourcerie basée à Mende.

Suite à la suppression, par la loi de finances 2024, du Fonds de Développement pour l'Inclusion (FDI), l'association se retrouve aujourd'hui contrainte de rechercher de nouveaux partenaires financiers pour poursuivre ses activités.

Face à cette situation et afin de permettre à l'association de bénéficier des soutiens essentiels pour la continuité de ses actions en faveur de l'insertion des personnes en difficulté et de la réduction des déchets, par le biais de la valorisation et la revente d'objets d'occasion, le SDEE a décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association l'ARÉCUP au titre de l'année 2024.



BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

RAPPEL DES DOSSIERS RÉCENTS OU EN COURS

Déploiement de nouvelles IRVE

Pour répondre à l'augmentation de la demande en infrastructures de recharge pour véhicules électriques, 5 nouvelles bornes de recharge ont été mises en service au cours de l'été 2024 :

- ✓ 3 bornes accélérées en juin (Bel Air Val d'Ance, Cassagnas et Gorges du Tarn Causses) ;
- ✓ 2 superchargeurs en août (Ispagnac et Pont de Montvert Sud Mont-Lozère).

Le parc Révéo Lozère compte donc désormais 42 bornes [\(voir carte en Annexe\)](#) :

- ✓ 37 bornes accélérées 22 kW ;
- ✓ 3 bornes rapides 50 kW ;
- ✓ 2 superchargeurs 150 kW.

Les résultats sont au rendez-vous avec +15% de sessions et +14% d'énergie délivrée depuis le début de l'année (par rapport à la même période 2023), et +30% de sessions (2 244) et +37% d'énergie délivrée (37 527 kWh soit l'équivalent d'environ 220 000 km parcourus) pour le seul mois d'août.

De nouveaux déploiements de bornes sont programmés pour la fin de l'année 2024 et en 2025, et viendront compléter le parc existant sur le département conformément aux prévisions du Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) Lozère.





AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur Renouvelable

Lauréat d'un second Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) de l'ADEME pour le développement de la Chaleur Renouvelable en Lozère jusque fin 2025, le SDEE assure dans ce cadre la gestion déléguée du Fonds Chaleur.

Après instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur, le SDEE et l'ADEME ont validé, lors de la douzième commission d'attribution des aides, les études et travaux suivants :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
BOIS ÉNERGIE			
Études			
ADAPEI 48 – Mas Les Bancel Réalisation d'une étude de faisabilité pour la Maison d'Accueil Spécialisée et son extension, à Florac	5 040 €	4 032 €	-
ADPEP Lozère – DITEP Maria Vincent Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'Institut, à St Etienne du Valdonnez	5 880 €	4 704 €	-
SARL Les Fromagers de Lozère Réalisation d'une étude de faisabilité pour le process agroalimentaire, au Malzieu-Ville	20 000 €	16 000 €	-
Travaux			
EI LEYDIER Réalisation d'une installation à granulés pour un immeuble de logements, à Langogne	44 739 €	29 080 €	-
Commune de Langogne Réalisation d'une installation à granulés pour le gymnase	111 860 €	55 608 €	33 558 €
Commune de La Bastide Puylaurent Réalisation d'une installation à granulés pour l'école publique	53 437 €	26 670 €	-
SAS DELOR Vincent Réalisation d'une installation à bois déchiqueté pour des bâtiments de machinisme agricole, à Langogne	92 855 €	32 760 €	27 596 €
SCNF gares et connexions Réalisation d'une installation à granulés pour la gare de Langogne	177 206 €	43 428 €	-
Commune de Barre des Cévennes Réalisation d'une installation à granulés pour l'école publique	25 830 €	11 676 €	7 749 €
SNC ODICAT Réalisation d'une installation à granulés pour un établissement de tourisme, à Bourgs sur Colagne	42 326 €	27 512 €	-
SARL Le Roc de l'Aigle Réalisation d'une installation à bois déchiqueté pour une ferme auberge, à Brenoux	64 529 €	22 100 €	19 359 €
Total	643 702 €	273 570 €	88 262 €
GÉOTHERMIE			
Travaux			
EURL La Cuisine d'Audrey Réalisation d'une installation géothermique pour un établissement de tourisme, à La Panouse	40 413 €	15 600 €	10 668 €
Total	40 413 €	15 600 €	10 668 €



AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Autorisation d'occupation temporaire au profit de l'UMIH

Suite à l'acquisition du nouveau Siège social du Syndicat (actuel hôtel consulaire occupé par la CCI), et après plusieurs échanges intervenus avec l'**Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH)**, il a été décidé de **mettre à disposition une partie du bâtiment afin d'y abriter le bureau de l'association**.

L'autorisation d'occupation temporaire qui a été approuvée prévoit la mise à disposition d'un bureau meublé, situé en rez-de-chaussée, pour une durée de 12 mois reconductible.

Adhésion à l'accord collectif local pour la complémentaire santé

La réforme de la Protection Sociale Complémentaires (PSC) a introduit la possibilité d'établir un **accord collectif local** visant à proposer un **régime d'assurance complémentaire** au bénéfice des agents des collectivités.

Ce contrat d'assurance collectif, porté localement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, prendra effet, après un appel public à concurrence, au 1^{er} janvier 2025 et sera destiné à couvrir le risque "**frais de santé**" pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale du département.

Il appartiendra ensuite au SDEE de déterminer si l'adhésion à ce contrat d'assurance sera obligatoire ou facultative, et de définir le montant de la participation de l'employeur dans les limites réglementaires (minimum de 15€/mois/agent).

Clôture de la régie de recettes du budget principal

Suite à l'inspection du Service de Gestion Comptable de Mende, il a été décidé de procéder à la **suppression de la régie de recettes pour la perception de participations liées à la réalisation de travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité**.

La suppression de la régie prendra effet au 31 décembre 2025, pour permettre la clôture des dossiers en cours. Tous les nouveaux projets d'électrification devront désormais faire l'objet d'un titre de recettes adressé aux demandeurs dès le commencement d'exécution des travaux.

Présentation du réseau "Élus pour Agir"

Lancé à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales fin 2023, le réseau "Élus pour Agir" est un réseau national d'élus référents en matière de transition écologique et énergétique, animé par l'ADEME.

Il vise à accélérer l'acculturation des élus locaux sur les enjeux de la transition écologique et énergétique, et à les accompagner en leur apportant des clés de compréhension et de décryptage ainsi que des moyens pour initier des actions concrètes.

L'adhésion au réseau "Élus pour Agir" est gratuite et basée sur le volontariat. Les principaux objectifs poursuivis par le réseau sont :

- ✓ aider les élus à mieux appréhender les enjeux de la transition écologique et énergétique, quel que soit leur niveau de maîtrise du sujet. Un parcours pour décrypter les enjeux et mieux connaître les fondamentaux, les acteurs présents, les aides et les bonnes pratiques est mis en place ;
- ✓ proposer des actions concrètes pour chaque commune, dans différents domaines d'intervention, dont le développement des projets d'énergies renouvelables, la rénovation performante des bâtiments publics, la sobriété, l'économie circulaire, la gestion des déchets et la décarbonation des PME, entre autres. L'ADEME soutiendra et accompagnera les projets, grâce aux dispositifs et aux aides dont elle dispose et, notamment, les aides du Fonds Chaleur sur la production de chaleur renouvelable et du Fonds Vert sur les biodéchets et la reconversion des friches ;
- ✓ faire bénéficier les membres du réseau des enseignements et des pratiques des meilleurs experts nationaux de l'ADEME, grâce à des conférences, avec un souci permanent de rechercher systématiquement l'adaptation des approches et des outils aux besoins du territoire ;
- ✓ favoriser le partage des bonnes pratiques et des retours d'expériences entre élus.

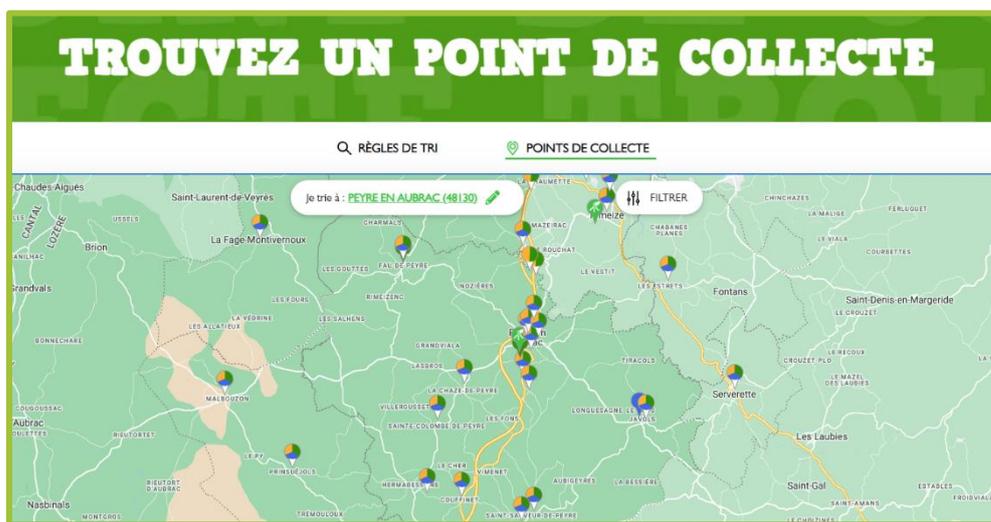
2 500 élus sont déjà membres du réseau "Élus pour agir", rejoignez-les dès maintenant en vous inscrivant sur le site : elu-referent.ademe.fr



Communication du Syndicat : mise en ligne du site de la Team Recyclage

Le SDEE a récemment mis en ligne un nouveau site internet afin de développer le partage et la connaissance sur la gestion des déchets sur le département. Du nom de l'émblématique duo de mascottes du tri, le site www.teamrecyclage.fr s'adresse au grand public, collectivités, professionnels, enseignants et scolaires souhaitant s'informer ou trouver des conseils et astuces pour réduire et mieux trier leurs déchets, mais aussi découvrir le devenir de nos ordures ménagères et déchets recyclables.

Les usagers pourront également, grâce à un système de géolocalisation, retrouver l'ensemble des points d'apport volontaire implantés sur le département.





Implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques en Lozère



au 01/08/2024

